

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.316 Vœu relatif au calendrier de réalisation des aménagements de voirie nécessaires au nouveau réseau de bus

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les objectifs de la restructuration du réseau de bus visant à mieux desservir l'ensemble des arrondissements, d'améliorer la desserte des quartiers périphériques et des communes limitrophes ainsi que l'accès aux Bois de Boulogne et de Vincennes ;

Considérant la concertation du « Grand Paris des Bus » organisée de l'automne 2016 au printemps 2017 ;

Considérant l'approbation du Schéma cible de la restructuration du réseau de bus parisien le 28 juin 2017 par le Conseil d'administration du STIF ;

Considérant l'initiative prise par la Ville de Paris d'engager dès août 2017 avec la RATP un travail d'études sur les aménagements de voirie nécessaires pour améliorer la performance du futur réseau ;

Considérant la liste d'une centaine d'aménagements présentée par la Ville de Paris et la RATP à chacune des Mairies d'arrondissement de novembre à décembre 2017 ;

Considérant l'approbation par le Conseil de Paris en décembre 2017 de la délibération autorisant la Maire de Paris à solliciter auprès d'Ile-de-France Mobilités des subventions pour des aménagements de voirie et dispositifs de signalisation pour les bus ;

Considérant que les demandes de subventions auprès d'Ile-de-France Mobilités pour la centaine d'aménagements prévus sont regroupés en 39 dossiers, chaque dossier rassemblant plusieurs aménagements nécessaires pour une ligne ;

Considérant le calendrier de dépôt des demandes de subventions pour les aménagements de voirie et dispositifs d'exploitation donnant priorité aux bus, élaboré par la Ville de Paris et partagé avec Ile-de-France Mobilités en Comité de pilotage relatif à la restructuration du réseau de bus parisien ;

Considérant l'envoi déjà réalisé par la Ville de Paris à Ile-de-France Mobilités, en février 2018, de 5 dossiers de demandes de co-financements, puis en avril 2018, de 13 dossiers supplémentaires, puis en mai 2018 de 17 dossiers supplémentaires, soit un total de 35 dossiers sur 39 ; les 4 dossiers restant devant être envoyés très prochainement ;

Considérant que l'envoi de ces 35 dossiers à Ile-de-France Mobilités correspond à 90 % des dossiers de demandes de subventions nécessaires et répond aux besoins d'aménagement des 25 lignes de bus suivantes : 24, 28, 30, 38, 40, 45, 54, 59, 60, 61, 64, 75, 77, 83, 84, 86, 87, 92, 96, 137, 163, 166, 201, 215, PC ;

Considérant l'absence de confirmation à ce jour par Ile-de-France Mobilités de la prise en compte des dossiers de demandes de subventions transmis par la Ville de Paris ;

Considérant les réunions publiques organisées par la Ville de Paris, en collaboration avec les mairies d'arrondissement concernées, pour sécuriser les aménagements les plus indispensables de la restructuration du réseau de bus-: boulevard de Belleville, itinéraire de la ligne 72, itinéraire de la ligne 91, avenue du Général Leclerc, avenue de Clichy, avenue de Flandres, rue du faubourg Saint-Denis avenue de Saint-Ouen et rue de Belleville ;

Considérant la concertation relative à l'aménagement des grandes places parisiennes et l'intégration dans la planification des travaux d'aménagement de la nécessité de maintenir des conditions fluides d'exploitation des lignes de bus et des terminus ;

Considérant qu'Ile-de-France Mobilités n'a pas confirmé à la Ville de Paris le niveau d'offre (fréquence, jours et horaires de passage des bus) ni les moyens stabilisés de chaque ligne du futur réseau parisien ;

Considérant le vœu adopté lors du dernier conseil de Paris de mai 2018 demandant que la Région Ile-de-France et Ile de France Mobilités confirment le calendrier de mise en œuvre du Grand Paris des Bus à Paris, à savoir au printemps 2019 ;

Considérant qu'afin d'améliorer la circulation des bus, la Ville de Paris a sollicité le lancement par Ile-de-France Mobilités d'une grande campagne de communication pour lutter contre les comportements irrespectueux des aménagements de voirie en faveur des bus, sollicitation restée pour l'heure sans réponse ;

Considérant que la Ville de Paris a également sollicité Ile-de-France Mobilités sur sa contribution à la mise en œuvre de dispositifs de contrôle/sanction embarqués, sans réponse de la part d'Ile-de-France Mobilités ;

Considérant le déploiement par la Ville de Paris d'équipements de signalisation permettant la régulation du trafic et des carrefours pour accorder une pleine priorité aux autobus, par exemple au moyen de la micro-régulation de carrefours ;

Considérant l'intensification de la vidéo-verbalisation mise en place par la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de Police, pour assurer le respect des aménagements de voirie en faveur des bus notamment.

Le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- Ile-de-France Mobilités présente le niveau d'offre et les moyens nécessaires à la restructuration du réseau de bus au prochain Conseil d'Administration du 11 juillet 2018 ;
- Ile-de-France Mobilités confirme le versement à la Ville de Paris des subventions pour les aménagements de voirie et dispositifs d'exploitation de la voirie ;
- Ile-de-France Mobilités confirme le calendrier de mise en service du Grand Paris des Bus à Paris au printemps 2019 ;
- Ile-de-France Mobilités s'associe à l'effort de la Ville de Paris, de la RATP et de la Préfecture de Police pour mettre en œuvre des mesures de contrôle/sanction vis-à-vis des usagers de la voirie qui ne respectent pas les aménagements en faveur des bus ;
- Ile-de-France Mobilités engage, avec la RATP, une grande campagne de communication contre les comportements pénalisant le fonctionnement du réseau de bus.